

MADAME LA PRÉSIDENTE
CLUB CYCLO MARCHEURS CASTELNAU MEDOC
MAIRIE
20 RUE DU CHATEAU
33480 CASTELNAU DE MEDOC

Attestation d'assurance Responsabilité générale

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

> **Assuré** : 347354/J - CLUB CYCLO MARCHEURS CASTELNAU MEDOC MAIRIE 20 RUE DU CHATEAU 33480 CASTELNAU DE MEDOC

Au titre du contrat Multirisque Association N° C2021-1312, SMACL Assurances certifie garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité encourue par l'assuré du fait de ses activités. Cette assurance s'applique tant à l'égard des tiers en général qu'envers les propriétaires des locaux utilisés occasionnellement, pour les dommages d'incendie, d'explosion, de dégâts des eaux et de bris de glace.

> Montant des garanties

Les garanties s'exercent tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels) à concurrence de **8 000 000 €** par sinistre sans pouvoir excéder les sous-limitations prévues au contrat et notamment :

Garanties	Montants
Responsabilité civile générale y compris intoxication alimentaire	8 000 000 € sous réserve des sous limitations suivantes
Dont :	
Dommages corporels	8 000 000 €
Dommages matériels et immatériels consécutifs à un dommage matériel	3 000 000 €
Atteinte accidentelle à l'environnement	1 500 000 €
Préjudice écologique et frais de prévention et de réparation des dommages environnementaux	150 000 €
Dommages aux biens confiés, loués et empruntés	5 000 €
Locaux occasionnels d'activité : incendie, explosion, dégât des eaux, bris de glace	1 000 000 €
Responsabilité personnelle des dirigeants	350 000 €
Vestiaire organisé	2 000 €
Défense pénale et recours	16 000 €

Pour rappel, la présente attestation ne peut engager SMACL Assurances au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère. Elle ne saurait présenter un caractère exhaustif.

Niort, le 9 décembre 2023
Pour SMACL Assurances,

Le Directeur Général
Patrick BLANCHARD

